

Le municipal



**Port-Daniel-
Gascons**

UN MEILLEUR AVENIR POUR TOUS

JUIN 2024
Volume 24, N° 2

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

District #1 : François Beudin
Téléphone : (418) 396-5511

District #2 : Jo-Annie Castelloux
Téléphone : (418) 616-2419

District #3 : Denis Langlois
Téléphone : (418) 752-4157

District #4 : Marc-Aurèle Blais
Téléphone : (418) 680-2918

District #5 : Marie-Ève Allain
Téléphone : (418) 689-0874

District #6 : Sylvie Blais
Téléphone : (418) 396-2304

Maire : Henri Grenier
Téléphone : (418) 751-3156



PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES 2024

Lundi, 8 juillet / Lundi, 12 août / Lundi, 9 septembre

MOT DU MAIRE



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

C'est avec un grand plaisir et une grande joie que nous entamerons bientôt la saison estivale.

À ce chapitre, beaucoup d'activités et d'évènements se dérouleront tout l'été dans notre municipalité et nous espérons que cela vous plaira.

Le tout a débuté avec la Fête des Voisins (1^{er} juin) qui sera suivie par la Fête de la St-Jean. Cette dernière aura lieu le samedi 22 juin à notre Espace Culturel et Familial et le groupe Quimorucru accompagné par Benny Jones seront les artistes invités. Feux d'artifices et feu de joie seront également de la partie. Dès juillet, nos rendez-vous musicaux seront de retour et plusieurs groupes, entre autres, de l'extérieur de la région, se produiront.

On n'oublie pas le Festival Rock'n ride et l'activité Glow in the dark. À cet effet, je désire remercier les organisateurs de ces évènements pour leur contribution au rayonnement de notre municipalité.

Pour nos jeunes qui désirent vivre une expérience inoubliable, nous leur offrons et ce, à un coût abordable, un séjour au camp de jour à la base de plein air Bellefeuille.

De plus, nous invitons la population, jeunes et moins jeunes, à se divertir à notre nouveau Centre Sportif.

Sur ce, je me joins aux membres du conseil municipal, à la direction et aux employés de la municipalité pour vous souhaiter un très bel été.

Henri Grenier, maire



COLLECTES 2024 PORT-DANIEL-GASCONS

JUILLET			
LUNDI	MARDI	MERCREDI	
1 ^{er} Fête du Canada	2 	3 	
8 	9 		
15 	16 		
22 	23 		
29 	30 		
AOÛT			
LUNDI	MARDI		
5 	6 		
12 	13 		
19 	20 		
26 	27 		
SEPTEMBRE			
LUNDI	MARDI	MERCREDI	VENDREDI
2 Fête du travail	3 	4 	
9 	10 		13 Collecte des encombrants Sur inscription seulement
16 	17 		
23 	24 		
30 			

Source : RITMR GASPÉSIE

BIBLIOTHÈQUE BONHEUR-D'OCCASION



MARDI / JEUDI / DIMANCHE
13H À 15H

JOUJOUTHÈQUE

(fermée de juin à octobre)



CONCOURS LOCAL "FLEURIR LE QUÉBEC"
INSCRIPTION
396-5225 #133
LIMITE: 1ER AOÛT

Port-Daniel-Gascons
1000-1000-1000

A promotional poster for a local competition. On the left is a cartoon flower character with a yellow face and white petals. The background is green. Text on the right includes the competition name, 'INSCRIPTION', a phone number, and a deadline. A logo for 'Port-Daniel-Gascons' is at the bottom left.

Accueillons les visiteurs comme il se doit,
en nettoyant notre terrain et notre environnement
pour que tout soit beau et bien propre

RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

NE JETEZ PAS LES LINGETTES DANS LES TOILETTES CAR CE GESTE FAIT EN
SORTE QU'ELLES SE COINÇENT, BRISENT LE SYSTÈME ET OCCASIONNENT DES
COÛTS DE RÉPARATION ONÉREUX À LA MUNICIPALITÉ

Alain Blais, directeur des travaux publics

Par le biais du bulletin municipal, une page sera offerte à la population pour rendre hommage à un citoyen ou une citoyenne de la municipalité. Le texte et la photo seront fournis par la personne, qui se porte garant de l'hommage. Un hommage d'une page maximum sera publié selon l'ordre de réception de ceux-ci à chaque bulletin municipal.

HOMMAGE À FERNANDO BERGER
PAR LISE PARISÉ



Une grande feuille de route, une vie bien remplie, un parcours exemplaire rempli de respect, de loyauté, de justice tel qu'on connaît Fernando.

Monsieur Berger a contribué durant des années à titre de conseiller municipal dans sa paroisse de l'Anse-aux-Gascons : 26 ans de contribution politique municipale.

Il a contribué au développement économique de sa région et de d'autres régions aussi.

Très jeune (16 ans), il a été initié aux durs labeurs. Il a travaillé avec son père Jos au développement de la carrière Berger à Gascons dans les années 50.

Aujourd'hui, ce gisement de calcaire profite à la Cimenterie McInnis.

Ses expériences au niveau de l'exploitation de la carrière de Gascons l'ont dirigé par la suite à travailler sur divers chantiers et pour différentes compagnies et ce toujours, comme opérateur de machinerie lourde.

Comme conseiller municipal, monsieur Berger a contribué, avec une équipe de travail, à de nombreux projets : réseau d'aqueduc à Gascons sur une partie du territoire. En 1990-1991, ligne d'eau additionnelle pour maintenir les 300 emplois de l'Usine E. Gagnon, CLSC, aréna, dépotoir font partis de cet héritage également. Monsieur Berger ne comptait pas les heures bénévoles consacrées à assurer une meilleure qualité de vie aux citoyens de Gascons.

En 2023 (91 ans), toujours actif à la marche, Fernando se promenait avec son bâton de pèlerin le long de la voie ferrée pour évaluer l'ampleur des travaux reliés à la réfection de la voie ferrée et au déplacement d'un circuit de la voie ferrée vers le cap.

Endroit très cher à son cœur et à son âme, endroit où il a passé toute sa vie en gardant toujours cet intérêt vif pour le maintien des services dans son village natal.

Merci monsieur Berger pour votre contribution et support à notre vie communautaire, sociale et économique pendant ces nombreuses années.

APPELS À PROJETS



PROGRAMMES D'AIDE AUX LOGEMENTS

La MRC du Rocher-Percé tient présentement deux appels à projets pour répondre à l'enjeu du manque de logements sur son territoire.

Ces appels à projets ont pour but d'inciter l'aménagement de nouveaux logements disponibles à long terme dans la MRC du Rocher-Percé par l'octroi d'une aide financière non remboursable. L'objectif est d'agir sur la problématique de pénurie de logements locatifs.

Aide aux logements locatifs

Transformation d'un bâtiment principal ou construction destinées à des fins résidentielles annuelles comportant un minimum de deux logements autonomes locatifs. L'aide financière varie selon le nombre de portes, pour un montant maximum de 100 000 \$.

Aide aux logements additionnels

Transformation d'un bâtiment principal destiné à des fins résidentielles, comportant l'ajout d'un logement additionnel. L'aide maximale par projet est de 10 000 \$.

Pour plus de détails, nous vous invitons à visiter notre site internet : www.mrcrocherperce.qc.ca. Vous pouvez également communiquer avec madame Suzanne Bacon, par téléphone au 418 689-1213 ou par courriel à sbacon@rocherperce.qc.ca.

Date limite pour déposer vos projets : 30 août 2024

Programme RénoRégion

Période d'inscription

DU 27 MAI AU 28 JUIN 2024



INSCRIPTION PROGRAMME RÉNORÉGION AIDE À LA RÉNOVATION

La MRC du Rocher-Percé informe les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste sur son territoire que la période d'inscription au programme RénoRégion se tiendra du 27 mai au 28 juin 2024. Une aide financière sous forme de subvention est offerte en fonction du revenu qui compose le ménage et du coût des travaux admissibles.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Ce programme s'adresse aux propriétaires-occupants d'un bâtiment à titre de résidence principale.

Le revenu maximum selon la taille du ménage est le suivant :

- Personne seule ou couple.....39 500 \$
- 2 à 3 personnes sauf couple.....46 500 \$
- 4 à 5 personnes.....52 500 \$
- 6 personnes ou plus.....59 500 \$

La valeur foncière de la résidence, excluant celle du terrain, ne doit pas excéder la valeur uniformisée maximale de 150 000 \$.

De plus, il ne faut pas avoir bénéficié du programme RénoRégion au cours des cinq dernières années.

COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE

Les personnes intéressées doivent présenter une demande à la MRC du Rocher-Percé **au plus tard le 28 juin 2024** en remplissant le formulaire à cet effet et en y joignant **les documents nécessaires pour le traitement du dossier**, soit :

- une preuve de propriété (compte de taxes municipales 2023 et avis d'évaluation 2023 ou confirmation de taxes 2023);
- une preuve de revenus (déclarations fédérale et provinciale de revenus et avis de cotisation de Revenu Canada pour l'année d'imposition 2023) de toutes les personnes qui composent le ménage.

Une représentante de la MRC sera présente de **9 heures à 16 heures**, aux endroits suivants, pour vous aider à remplir ledit formulaire et s'assurer que tous les documents requis l'y accompagnent.

RÉSIDENTS	ENDROIT	ADRESSE CIVIQUE	DATES	DATE LIMITE POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE
Ste-Thérèse-de-Gaspé	Hôtel de ville	374, route 132	27 mai 2024	Le 28 juin 2024, à 16 heures, à l'adresse suivante : MRC du Rocher-Percé 129, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 101 Chandler (Québec) G0C 1K0
Percé	Hôtel de ville	137, route 132 O	28 et 29 mai 2024	
Grande-Rivière	Hôtel de ville	108, rue Hôtel-de-Ville	3 et 4 juin 2024	
Port-Daniel-Gascons	Hôtel de ville	494, route 132	5 et 6 juin 2024	
Chandler	MRC du Rocher-Percé	129, boul. René-Lévesque Ouest	10 au 12 juin 2024	

Vous pouvez vous procurer le formulaire auprès de votre municipalité, à la MRC du Rocher-Percé ou sur son site Internet sous l'onglet « Fonds et programmes », à l'adresse suivante : <https://www.mrcrocherperce.qc.ca>, et ce, à compter du 27 mai 2024.

Pour un rendez-vous ou toute information supplémentaire, vous pouvez joindre madame Lison Beauchamp au 418 689-3298 ou mrc@rocherperce.qc.ca.



Fête Nationale 2024 – samedi, le 22 juin

Ouverture du site à 18h00

19h30 : discours patriotiques

19h45 : hommage au drapeau

20h00 : spectacle de Benny Jones

21h30 : Boréal feux d'artifices

22h00 : spectacle de Quimorucru

Fermeture du site à 1H a.m.

Service de cantine sur place : chips, liqueur, jus, eau, etc.

Service de bar sur place

Stationnement : seulement pour les personnes à mobilité réduite





LES SPECTACLES DÉBUTENT À 19 H 30

VENTE DE BOISSON SUR PLACE
AUCUN STATIONNEMENT SUR LE SITE

11
JUILLET

JONNY ET
MARIE

18
JUILLET

HIGH 5 COVERBAND

25
JUILLET

OUTLAW
STATE OF MIND

1^{ER} AOÛT

SPINNIN' PISTOLS

HOMMAGE À
CHRIS STAPLETON

15 AOÛT

8 AOÛT

BIG TIME LEW

JEAN-GUY
DOMINIQUE

LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENIELLES

RÉSUMÉ DES NORMES DE RÈGLEMENT

CONTEXTE

Les piscines résidentielles, qu'elles soient hors terre, creusées ou même démontables, constituent un risque important de noyade chez les jeunes enfants, particulièrement lorsqu'ils échappent à la supervision d'un adulte et que les installations ne sont pas adéquatement sécurisées.

Adopté en 2010, le [Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles](#) vise essentiellement à contrôler l'accès des jeunes enfants aux piscines résidentielles par des mesures simples telles que l'installation d'une enceinte munie d'une porte de sécurité.

Le présent document présente en un coup d'œil les exigences applicables aux piscines résidentielles en vertu du [Règlement](#). Pour en savoir plus sur de la réglementation, consultez la [page Web](#) du MAMH.

Il est à noter que les municipalités sont responsables de l'application du [Règlement](#) et qu'un permis municipal est exigé pour les travaux suivants :

- construire, installer ou remplacer une piscine;
- installer un plongeur;
- construire une enceinte, une plateforme ou une terrasse ouvrant sur une piscine.

Par ailleurs, les municipalités peuvent adopter des règles plus sévères que celles contenues dans le [Règlement](#).

Les propriétaires ou les futurs acheteurs doivent donc se renseigner auprès de leur administration municipale pour connaître précisément les règles applicables.

RÈGLES RELATIVES AUX ENCEINTES

Lorsqu'une enceinte doit être installée, celle-ci doit toujours respecter les caractéristiques suivantes :

- avoir une hauteur minimale de 1,2 m;
- empêcher le passage d'une balle de 10 cm de diamètre (ex. : entre les barreaux ou entre le sol et le bas de l'enceinte);
- ne pas être conçue de manière à pouvoir être escaladée facilement.



RÈGLES RELATIVES AUX PORTES DES ENCEINTES

Toute porte d'une enceinte doit respecter les mêmes caractéristiques que l'enceinte décrites précédemment.

De plus, elle doit toujours se refermer et se verrouiller automatiquement.

Le dispositif de sécurité passif (loquet) peut être installé à deux endroits :

- du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte;
- du côté extérieur de l'enceinte, à au moins 1,5 m de hauteur.



CONTRÔLE DE L'ACCÈS – PISCINE CREUSÉE OU SEMI-CREUSÉE

Une piscine creusée ou semi-creusée doit toujours être entourée d'une enceinte.



APPAREILS DE FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE

Le filtreur et tout autre appareil de fonctionnement doivent être installés de manière à ne pas pouvoir être utilisés pour grimper par-dessus l'enceinte ou la paroi de la piscine, soit :

- à plus de 1 m de la paroi de la piscine ou de l'enceinte (lorsqu'installé à l'extérieur de l'enceinte);
- Les appareils peuvent être situés à moins de 1 m s'ils sont installés :
- à l'intérieur d'une enceinte;
 - sous une structure d'au moins 1,2 m de haut qui ne peut être facilement escaladée et qui empêche l'accès à la piscine ou à l'enceinte à partir des appareils (par ex. : sous un patio);
 - dans une remise.



CONTRÔLE DE L'ACCÈS – PISCINE HORS TERRE OU DÉMONTABLE

Les piscines suivantes doivent être entourées d'une enceinte :

- une piscine hors terre dont la paroi est de moins de 1,2 m de hauteur;
- une piscine démontable dont la paroi est de moins de 1,4 m de hauteur.

Dans les autres cas, il n'est pas requis d'entourer la piscine d'une enceinte. Toutefois, l'accès à une piscine qui n'est pas entourée d'une enceinte doit se faire de l'une des manières suivantes :

- au moyen d'une échelle amovible munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement;
- à partir d'une plateforme dont l'accès est sécurisé au moyen d'une enceinte;
- à partir d'une terrasse rattachée à la résidence, à la condition que la partie de la terrasse ouvrant sur la piscine soit sécurisée au moyen d'une enceinte.



SOURCE : MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION



MESSAGES DU SERVICE INCENDIE

Choisir, installer et vérifier ses avertisseurs de fumée

- **À pile : préférez un avertisseur à pile longue durée**
- **Électrique : préférez un modèle avec une pile d'appoint en cas de panne de courant**
- **Installez des avertisseurs de fumée à chaque étage de la maison (corridors et aires communes), y compris le sous-sol;**
- **Placez vos avertisseurs loin des appareils de cuisson et des bouches d'aération**
- **Vérifiez la pile en appuyant sur le bouton d'essai; un signal sonore doit se faire entendre. Si ce signal est muet, changez la pile ou remplacez votre avertisseur s'il est défectueux.**
- **Un avertisseur de fumée a une durée de vie de 10 ans;**
- **Vérifiez la date de fabrication de vos avertisseurs de fumée; si cette date est absente, remplacez-les dès aujourd'hui**
- **Ne retirez jamais la pile d'un avertisseur et ne le débranchez pas, même s'il se déclenche inutilement. Utilisez plutôt la touche sourdine de l'appareil**
- **N'appliquez jamais de peinture sur l'avertisseur de fumée. S'il est peint, remplacez-le.**

DANIEL MCINNIS (WALDO) 1959 - 2024



Une pensée profonde et reconnaissante pour le départ d'un pompier qui a œuvré au sein du service incendie pendant 40 ans (1984 à 2024).

Cher compagnon, repose en paix



PRÉPARER SA TROUSSE D'URGENCE POUR LA MAISON

Ayez en tout temps à la maison une trousse d'urgence (ex : sac à dos ou bac) contenant les articles nécessaires pour permettre à votre famille de subsister pendant les 3 premiers jours d'un sinistre.

Placez votre trousse d'urgence dans un endroit facilement accessible. Vérifiez son contenu chaque année et remplacez les piles et les réserves d'eau au besoin, ainsi que les aliments non périssables.

Voici les 7 articles essentiels à avoir dans votre trousse d'urgence :

- ✓ Eau potable (6 litres par personne)
- ✓ Nourriture non périssable (pour au moins 3 jours)
- ✓ Ouvre-boîte manuel
- ✓ Radio à piles avec piles de rechange
- ✓ Lampe frontale ou de poche – piles de rechange ou lampe à manivelle
- ✓ Briquet ou allumettes et chandelles
- ✓ Trousse de premiers soins (antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux)



Bonifiée par :

- Des doubles des clés de voiture et de la maison
- De l'argent en petites coupures
- Des articles pour des besoins particuliers (médicaments, préparation pour nourrisson)
- Des articles d'hygiène personnelle
- Les documents importants de la famille (actes de naissance, permis, testament, etc.)
- Une copie du plan d'urgence
- La liste de coordonnées des personnes à joindre en cas d'urgence



En plus :

- Des vêtements et chaussures de rechange
- Des ciseaux, un canif, un sifflet
- Du papier hygiénique
- Un outil polyvalent ou des outils de base



POUR NOUS CONTACTER



418-396-5225	poste
Réception et taxation :	120
Inspectrice municipale :	121
Directeur des travaux publics:	122
Bibliothèque :	123
Aréna Marco-Sébastien Cyr :	128
Bureau d'accueil touristique :	129
Parc Colborne :	133
CPA La Souche :	135
restaurant :	136
Technicienne en loisirs	137
Dir. des loisirs, culture et tourisme :	124
Service Incendie :	125
Comptabilité :	126
Secrétariat :	133
Direction générale :	131
Adjointe à la direction :	134
Bureau du maire :	127

**HEURES D'OUVERTURE DES BUREAUX MUNICIPAUX
MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL—GASCONS**

Du lundi au jeudi

De 8h30 à 12h - 13h à 16h00

Vendredi : 8h30 à 12h00 Fermé en PM

Téléphone : 418 396-5225 Télécopieur : 418 396-5588



CENTRE SPORTIF MARCO-SÉBASTIEN CYR

Directeur des loisirs, culture et tourisme : 124

Technicienne en loisirs : 137

Téléphone : 418 396-5225 Télécopieur : 418 396-2333

POINT DE SERVICES : FERMÉ



Les bureaux municipaux seront fermés :
LUNDI, 24 JUIN – FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC
LUNDI, 1^{ER} JUILLET – FÊTE DU CANADA
LUNDI, 2 SEPTEMBRE – FÊTE DU TRAVAIL



PROCHAINE PARUTION : SEPTEMBRE 2024

Si vous avez des communiqués à faire paraître dans le prochain bulletin municipal, veuillez-nous les faire parvenir avant le 23 août au :

Courriel : gascons@munpdg.ca

Courrier : 494, route 132 Port-Daniel Qc G0C 2N0